



L'ASSURANCE VOYAGE RYANAIR - ECONOMIE

Garanties d'assurance voyage*

- ✓ Frais d'Annulation ou d'Interruption de Voyage à hauteur de € 500
- ✓ Annulation – Franchise applicable limité à €15
- ✓ Assistance Voyage
- ✓ Perte ou Détérioration des Effets Personnels

* Soumis aux conditions générales en vigueur

TABLEAU DES GARANTIES		Franchise
Section A – Assistance de voyage		
Mise à disposition d'un homme de loi	Inclus	
Assistance en cas de perte ou de vol de documents	Inclus	
Mise à disposition d'un Interprète	Inclus	
Transmission de messages	Inclus	
Section B – Frais d'Annulation ou d'Interruption de séjour		
Annulation ou Interruption de séjour	€500	€15
Section H – Bagages et passeport		
Bagages (maximum)	€1,500	€75
- maximum par article	€150	
- maximum pour les objets de valeur	€250	
Vol ou perte de passeport, carte identité ou carte bancaire Visa	€400	€75

DEMANDES ET DES BESOINS DECLARATION

L'Assurance voyage Ryanair est adapté pour les clients qui voyage et qui souhaite souscrire à une assurance pour une urgence médicale, départ retardé, interruption de voyage, annulations de Voyage, perte, vol de passeport et responsabilité pendant le voyage

Il peut y avoir des conditions qui soient exclues dans ce présent contrat qui constitue les Conditions Générales de **Votre** contrat d'assurance Voyages. Veuillez vous référer à l'ensemble des Conditions Générales.

Si **Vous** disposer d'une assurance Voyage alternative pour certains ou l'ensemble des Conditions Générales. Vous êtes responsable d'enquêter sur ce sujet.

Ryanair **Vous** a pas fourni des recommandations ou des conseils afin de savoir si ces produits d'assurances conviennent à Vos besoins spécifiques en assurance Voyage.

RESUME DES CONDITIONS GENERALES

Le résumé de votre contrat d'assurance n'est pas détaillé – Vous trouverez les détails dans vos conditions générales.

Section A – Assistance Voyage

- Assistance en cas de perte ou vol de document, mise à disposition d'un homme de loi et Transmission de message.

Section B – Frais d'Annulation ou d'interruption de Voyage

- Annulation nécessaire et inévitable d'un Voyage, ou Interruption d'un Voyage avant son terme suite à un décès; une atteinte corporelle; quarantaine obligatoire ou convocation en tant que membre d'un jury d'assises; licenciement économique; retrait de l'autorisation de congés pour les personnels des forces armées ou service d'urgence; Dommages graves à Votre Domicile provoqués par un incendie, un avion, une explosion, un orage, une inondation, un affaissement de terrain, un acte de malveillance ou un cambriolage précédent le départ ou pendant Votre Voyage si la police juge Votre présence nécessaire et Vous demande de rester sur place ou de rentrer à Votre Domicile. Le montant maximum qui vous sera remboursé sous cette section est à € 500.

Section H – Bagages et Passeport

- En cas de perte accidentelle, de vol ou de détérioration de Vos Bagages, Nous Vous indemniserons à hauteur de €1500. euros. Un montant de €150 indemnisé pour un article et €250 pour une paire ou un ensemble- Veuillez vous référer aux **définitions** dans les conditions générales.
- En cas de perte ou de vol de Votre passeport, Nous Vous indemniserons, à hauteur de €400 des dépenses que Vous aurez engagées pour les frais de transport et d'hébergement raisonnables et indispensables afin d'en obtenir remplacement. –Veuillez vous référer aux conditions générales de cette section.

EXCLUSIONS IMPORTANTE ET INHABITUEL

Exclusions Générales:

- Guerre, guerre civile, Terrorisme, nucléaire ou de la combustion de combustible nucléaire.
- Votre participation à ou Votre pratique de tout sport, sport d'hiver qui sont exclus de conditions générales – Veuillez vous référer aux Exclusions Générales afin de lire la définition de Sport, Sport d'hiver et autres activités. .
- Blessures que Vous vous êtes délibérément auto-infligée, l'abus de vapeurs de solvants, d'alcool, de drogues ou de médicaments.
- Vos propres actes illégaux ou toute procédure pénale à Votre rencontre.

Votre Voyage vers un pays ou vers une région ou une manifestation particulière où l'Organisation Mondiale de la Santé déconseille formellement tout déplacement.

Exclusions de la section B - Frais d'annulation:

- D'un licenciement provoqué par ou étant la conséquence d'un comportement ayant entraîné Votre renvoi ou Votre démission ou départ volontaire ou lorsqu'un avertissement ou préavis de licenciement Vous a été remis avant que les garanties prennent effet ou avant la date de réservation du Voyage (en tenant compte de l'événement qui survient le premier).
- De faits dont Vous aviez connaissance avant que les garanties prennent effet ou avant la date de réservation du Voyage (en tenant compte de l'événement qui survient le premier) et qui pouvaient raisonnablement laisser penser que le Voyage pourrait être annulé ou interrompu

Exclusions sous la Section H – Bagage and Passeport:

- La perte, le vol ou la détérioration des Objets de Valeur ou de Votre passeport qui seraient Sans Surveillance à un instant donné (y compris dans un véhicule ou confié à un transporteur) sauf s'ils sont placés dans le coffre d'un hôtel ou dans un coffre de sécurité fermé à clé.
- La perte, le vol ou la détérioration de Bagages lorsqu'ils se trouvent dans un véhicule laissé Sans Surveillance : la nuit entre 21 heures et 8 h du matin (heure locale) ou à tout moment entre 8 h du matin et 21 heures (heure locale), sauf s'ils se trouvent dans un endroit sécurisé et qu'il y ait la preuve d'une entrée violente par effraction dans le véhicule – Veuillez vous référer à la section Exclusions particulières applicables aux objets personnels pour la description d'un endroit sécurisé.
- La perte, le vol ou la détérioration de lentilles de contacts ou cornéennes, prothèse auditives ou appareillages médicaux et d'autres items qui sont exclus – Veuillez vous référer aux conditions générales pour la liste complète.
- La perte, ou vol de Votre passeport qui seraient Sans Surveillance à un instant donné (y compris dans un véhicule ou confié à un transporteur) sauf s'ils sont placés dans le coffre d'un hôtel ou dans un coffre de sécurité fermé à clé .
- Perte ou vol du cheque de voyage émis par votre Voyageur/Prestataire de Voyage dans le cas où Vous n'avez pas respecté les conditions à l'émission du chèque.

L'ASSURANCE VOYAGE RYANAIR -ÉCONOMIE

IMPORTANT

1. **Les États Médicaux préexistants** ne sont pas couverts.
2. **Vous** devez dans un premier temps effectuer toutes les démarches auprès de la Sécurité Sociale et/ou de tout autre organisme de prévoyance auquel **Vous** êtes affilié.
3. Vous ne devez pas interrompre Votre Voyage avant d'avoir contacté **ONE ASSIST** – page 7.

INDEX

TABLEAU DES GARANTIES.....	1
RESUME DES CONDITIONS GENERALES	2
EXCLUSIONS IMPORTANTE ET INHABITUEL	2
IMPORTANT	2
INTRODUCTION	3
DEFINITIONS	3
CONDITIONS GENERALES.....	5
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A VOS OBJETS PERSONNELS	5
DECLARATIONS DE SINISTRES	5
EXCLUSIONS GENERALES	6
EXCLUSIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX OBJETS PERSONNELS.....	6
PROCEDURE DE RECLAMATION.....	7
ASSURANCE	7
SECTION A – ASSISTANCE VOYAGE	7
SECTION C – BAGAGES ET PASSEPORT	8
CONSTITUTION DES DEMANDES D'INDEMNISATION.....	8

INTRODUCTION

Nous vous remercions d'avoir souscrit un contrat Solid Insurance. Le présent document constitue les Conditions Générales de **Votre** Contrat d'assurance Voyages. Il décrit les garanties, les plafonds et les exclusions qui s'appliquent à chaque **Assuré** et constitue la base sur laquelle **Vos** demandes d'indemnisation seront réglées. **Votre** contrat est validé par l'émission des **Conditions Particulières**. Si une des informations figurant sur **vos ConditionsParticulières** s'avère incorrecte, Vous devez contacter **EuropeanInsurance Services** aussi rapidement que possible.

En contrepartie de **Votre** paiement de la prime, en cas d'**Atteinte Corporelle**, de décès, de perte, de vol, de détérioration ou d'un autre fait générateur survenant pendant la **Durée des Garanties**, **Nous vous** fournirons les assurances conformément aux différentes sections des Conditions Générales auxquelles font référence **VosConditions particulières**. Tous les plafonds de garantie et toutes les franchises s'appliquent par Assuré, par section et par **Voyage**, sauf mention spécifique.

LIEU DE RESIDENCE

Vous ne pouvez pas souscrire à ce contrat que si **Vous** êtes résident permanent de l'un des pays de l'Union Européenne et que **Vous** l'avez été pendant les 6 mois précédant la date de souscription.

FRANCHISES

Dans la plupart des sections de la police, les demandes seront soumises à un excès. Cela signifie que vous serez responsable du paiement de la première € 75 € 15 pour l'annulation) de chaque réclamation par incident pour chaque personne assurée.

ANNULATION DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Veillez lire les Conditions générales et les **Conditions Particulières** et de les retourner dans les 14 jours de l'émission de Vos conditions générales s'ils ne conviennent pas à **Votre** demande. Dans le cas où n'avez pas voyagé et qu'aucune demande d'indemnisation n'a été faite et qu'aucun incident ne s'est produit et que nous recevons les Conditions générales et les **ConditionsParticulières** précédant la date de votre départ, la totalité des primes vous sera remboursées

Si **Vous** annulez **vos** Conditions Générales dans les 14 jours suivants l'achat (temps de réflexion) et que vous n'avez pas voyagé, veuillez suivre les procédures ci-dessus :

1. Si **Vous** souscrivez aux conditions générales lors de Votre réservation pour le vol initial, Vous devez envoyer un courriel pour votre demande de remboursement à insurancerefunds@Ryanair.com
2. Si vous avez acheté séparément la police de votre vol, vous devez envoyer votre demande de remboursement à refunds@europeaninsuranceservices.eu.
3. **Votre** courriel ou votre demande écrite DOIT inclure la information ci-dessous:
 1. Les noms et numéro de la police des passagers qui souhaitent annuler leur assurance Voyage
 2. Adresse complète du contact pour la réservation
4. Vous répondez aux critères, votre demande de remboursement Voyage d'assurance sera traitée à la forme originale de
5. Paiement dans les 7 jours ouvrables après réception de votre e-mail.

TYPE DE CONTRAT ET GARANTIES

Contrat d'assurance **voyage** temporaire.

Merci de **Vous** référer à **Vos Conditions Particulières** afin de savoir à quelles garanties **Vous** avez souscrit. Le contrat **Vous** garantit pour les **voyages** effectués dans les **pays de la Territorialité**

LOI APPLICABLE A VOTRE CONTRAT

La loi applicable à **Votre** contrat est celle de **Votre Pays de Résidence**, à moins que Nous n'ayons accepté expressément qu'une autre loi s'applique.

UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Si **Votre** demande d'assurance Voyage est acceptée, **Vous** acceptez aussi que nous puissions :

- a) Divulguer et utiliser des informations **Vous** concernant ainsi que **votre** contrat s'assurance – incluant des informations liés à **votre** état(s) médical (Caux) – à de compagnies faisant partie de Solid groupe decompagnies, notre partenaire, prestataire de services et agents afin qu'ils puissent s'occuper de votre dossier, procéder au paiement nécessaire, pour éviter les fraudes et gérer au mieux les produits d'assurances auxquels vous avez souscrits.
- b) **Nous** avons entrepris tous les mesures nécessaires avec l'Union Européen concernant la sécurité de vos données ; et
- c) L'enregistrement ou le suivi de **vos** conversations téléphoniques en relation avec **votre** dossier afin d'assurer le meilleur service et la bonne gestion des comptes

Nous utilisons les meilleures technologies et des employées compétentes afin que vos informations soient traités rapidement, avec réglementé par le Swedish FSA (Numéro d'immatriculation : 401229

Précision conformément à la loi en vigueur pour la protection des données.

Si vous souhaitez connaître des informations vous concernant par SOLID Insurance, veuillez envoyer un courrier à :-

ASSUREUR

SOLID Försäkringar, Box 22068, 250 22 Helsingborg, Sweden. Corp ID No 516401-8482 SOLID Assurance est une compagnie Suédoise régulées par le Swedish FSA (Numéro d'immatriculation : 401229)

DEFINITIONS

Chaque mot ou expression auquel un sens précis a été attribué conservera le même sens tout au long des présentes Conditions Générales. Afin d'en faciliter la lecture, ces mots ou expressions apparaissent en caractères italiques et gras.

Bagages

– Valises, vêtements, effets personnels, **Objets de Valeur** et autres articles qui **Vous** appartiennent et que **Vous** portez, utilisez ou emportez pendant **Votre Voyage**

Dommage Corporel

– une blessure physique identifiable subie provenant d'une action soudaine, extérieure, violente et précise. Une blessure résultant de Votre exposition inévitable aux éléments sera considérée comme relevant des **Dommages corporels**

Collègue

– Personne physique dont l'absence dans l'entreprise pendant un ou plusieurs jours, concomitamment à **Votre** absence, empêche la poursuite satisfaisante de l'activité de l'entreprise.

Matériel Professionnel

– articles que Vous utilisez dans l'exercice de votre activité professionnelle, y compris mais non limité à l'équipement bureautique portable par conception, comme les ordinateurs portables, les téléphones portables les calculatrices portables.

Voyage d'Affaires

– Un **Voyage** entrepris principalement à des fins professionnelles à l'exclusion de tout **Travail Manuel**.

Parent Proche

– mère, père, sœur ,frère, épouse, mari, fille, fils, grand -parent, petit enfant, beau-père(conjoint), belle-mère (conjoint), enfant de conjoint, demi-sœur, demi-frère, enfant adoptif, tuteur légal, pupille sous tutelle judiciaire, fiancé/fiancée ou conjoint, ou concubin du même sexe ou de sexe différent ou demeurant sous le même toit que l'Assuré depuis au moins 6 mois

Pays de Résidence

– **Votre** lieu de résidence dans votre Pays de résidence.

ONE ASSIST

Fournisseur de l'assistance médicale

Services d'assurance européenne

-Contrôleur de réclamations et administrateur du programme.

Votre résidence

- votre lieu de résidence dans votre pays de résidence.

Conditions Particulières

– Ce document émis lors de la souscription du contrat d'assurance après paiement de **Votre** prime, mentionne les informations que **Vous** avez fournies. Il indique le nom des **Personnes Assurées**, le niveau des garanties, la **Durée des Garanties, la Territorialité**, le montant de **Votre** prime ainsi que les options que **Vous** avez choisies.

Travail Manuel

- Le service dans un bar ou un restaurant, le service en tant qu'employé de maison, nourrice ou fille/garçon au pair ainsi que toute activité manuelle occasionnelle effectuée au niveau du sol y compris dans le commerce de détail et la récolte de fruits, sauf lorsqu'il y a usage d'outils ou de machines électriques.

Etat (s) Médical (Caux)

– toute maladie, ou blessure.

Autorité Médicale

– toute personne titulaire d'un diplôme de médecine ou de chirurgie en cours de validité et qui n'a aucun lien de parenté ou autre avec **Vous** ou les personnes voyageant avec **Vous**.

Paire ou Ensemble

–Articles faisant partie de **Vos Bagages** associés du fait qu'ils sont similaires. Complémentaires ou utilisés ensemble.

Durée de Garanties

– Il s'agit de la durée de **Votre Voyage**. Les garanties s'achèvent avec **Votre Voyage**. La **Durée des Garanties** n'excèdera en aucun cas 28 jours. La garantie Annulation –section B- prend effet au moment du paiement de la prime ou lorsque **Vous** réservez un **Voyage** (événement qui survient en dernier) et cesse automatiquement ses effets au moment du commencement de **Votre Voyage**.

Pour les garanties autres que l'Annulation – section B -, les garanties prennent effet lorsque **Vous** quittez **Votre Domicile** ou Votre hôtel ou Votre lieu de travail (celui que **Vous** quittez en dernier) pour commencer **Votre Voyage** et cessent lorsque **Vous** regagnez **Votre domicile**, hôtel au lieu de travail dans **Votre Pays de Résidence** (celui que **Vous** regagnez en premier) à la fin de **Votre Voyage**, ainsi qu'indiqué sur **Votre** confirmation de réservation.

Dans le cadre d'un **Voyage** allé simple, la **Durée des Garanties** est limitée à 7 jours.

Les **Voyages** entamés lors de la souscription d'un contrat ne sont pas couverts.

Si **vo**tre retour dans **vo**tre pays de résidence est retardé de façon inévitable suite à un événement couvert au titre du présent contrat, **vo**us recevrez une garantie équivalente sans frais supplémentaire prenant effet à la date d'expiration de **vo**tre contrat d'origine et valable jusqu'à la nouvelle date de votre retour suite à cet événement couvert.

Objets Personnels

– **Bagage, Matériel de Ski, Matériel de Golf et Matériel Professionnel.**

Etat(s) Médical (Caux) Préexistant(s)

– tout maladie ou trouble mental existant préalablement à **Votre Voyage** et/ou qui **Vous** occasionne des douleurs ou une souffrance physique ou limite gravement **Votre** mobilité y compris :

1. Les affections pour lesquelles **Vous** êtes sur une liste d'attente afin de subir une intervention ou pour lesquelles **Vous** savez

qu'une intervention chirurgicale, une hospitalisation ou des examens doivent être effectués dans un établissement hospitalier.

2. Les affections pour lesquelles, dans les deux années précédant la souscription au contrat/la date de réservation selon ce qui est survenu en dernier, il **Vous** a été prescrit de prendre des médicaments ou d'effectuer des bilans de santé réguliers ;
3. Les affections ayant donné lieu à une consultation chez un spécialiste ou à une hospitalisation dans les 12 mois précédant **Votre Voyage**
4. Les troubles mentaux y compris la peur de prendre l'avion ou autres phobies liées aux **Voyages** ;
5. Toute affection pour laquelle **Vous** n'avez pas eu de diagnostic
6. Toute affection pour laquelle un diagnostic de stade terminal a été prononcé ;
7. Toute affection dont **Vous** avez connaissance et qui pourrait raisonnablement **Vous** amener à déclarer un sinistre au titre du présent contrat.

Transports Publics

– moyen de transport aérien, terrestre, fluvial ou maritime exploité sous licence pour le transport des passagers et avec pour lequel **Vous** avez une réservation pour voyager.

Sports et Autres Activités

– les activités énumérées en page 6 dès lors que la pratique de ces activités n'est pas la raison première et unique de **Votre Voyage**.

Territorialité

– les **Voyages** vers les pays suivants seront garantis: Albanie, Andorre, Autriche, Bailliage de Guernesey, Bailliage de Jersey, Belarus, Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Iles Anglo-Normandes, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Egypte, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, République d'Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Ancienne République de Macédoine (AYRM), Malte, Moldavie, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie à l'ouest des montagnes de l'Oural, San Marin, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Ile de Man) et Vatican

Terrorisme

– Tout acte commis pour des raisons politiques religieuses idéologique ou similaires dans l'intention d'influencer un gouvernement ou d'effrayer le public ou une partie du public, incluant en outre l'usage de la force ou de la violence et/ou la menace commis par une personne ou un groupe de personnes agissant seul ou pour le compte d'une organisation ou d'un gouvernement.

Voyage

– Séjour ou déplacement à titre privé ou professionnel effectué dans l'un des pays de la **Territorialité** pendant la **Durée de Garanties**.

Les **Voyages** dans **Votre Pays de Résidence** ne sont couverts que si **Vous** avez réservé à l'avance au moins deux nuits dans un hôtel, un motel, une demie pension, un centre de vacances, un camping ou tout autre mode d'hébergement assimilé qui peut-être loué contre paiement.

Sans surveillance

– lorsque **Vous** ne pouvez exercer une surveillance directe sur **Votre Bien** ou **Votre Véhicule** et que **Vous** n'êtes pas en mesure d'empêcher un acte malveillant sur **Votre bien** ou **Votre** véhicule.

Objets de Valeur

– bijoux, or, argent, articles en métaux précieux ou en pierres précieuses ou en semi-précieuse, montres, fourrures, articles de cuir, appareils photographiques, caméscopes, matériel photographique, audio, vidéo, informatique, de télévision et de télécommunication (y compris CD, DVD, bandes, films, cassettes, cartouches et écouteurs), consoles de jeux vidéo et équipements

connexes, télescopes, jumelles, lecteurs portables de DVD, iPods, lecteurs MP3 et MP4.

Nous/Notre/Nos

– SOLID Försäkringar, Box 22068, 250 22 Helsingborg, Sweden.
Corp ID No 516401-8482 SOLID Assurance est une compagnie d'assurance suédoise autorisée par la FSA (numéro d'immatriculation: 401229)

Vous/Votre/Vos/la(les) Personnes

– la personne physique prenant part à un **Voyage** et dont le nom figure dans les **Conditions Particulières**.

CONDITIONS GENERALES

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des conditions générales. Vous devez respecter les dispositions suivantes pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des garanties. A défaut, Nous pourrions, à notre discrétion, être amenés à refuser Votre demande d'indemnisation, ou à réduire l'indemnisation qui Vous sera versée.

1. PLURALITE D'ASSURANCE

En cas d'incident qui résulterait en une déclaration de sinistres, si Vous bénéficiez par ailleurs d'une assurance couvrant la même perte, le même dommage, les mêmes frais ou couvrant Votre responsabilité, Nous ne sommes tenus d'indemniser que notre quote-part proportionnelle.

Pour la Section F – Assistance médicale, Frais médicaux et Autres Frais- concernant les frais médicaux, **Vous** devez dans un premier Temps demandé un remboursement aux autres compagnies d'assurance ou organismes de prévoyance auxquels Vous êtes affiliés ou aux autres assureurs d'assurance voyage auprès desquels **Vous** êtes assurés. Notre indemnisation n'interviendra qu'après épuisement de leurs garanties maximum.

Les sinistres pour lesquels Vous avez droit à une indemnisation au titre d'un autre contrat d'assurance, y compris les montants que vous pourriez récupérer auprès de tiers, ne sont pas couverts, sauf lorsqu'il s'agit de la franchise dépassant le montant qui aurait été garanti aux termes de cet autre contrat, ou d'un montant recouvrable auprès d'un tiers, si ces garanties n'avaient pas été souscrites.

2. MEASURE DE PRECAUTION

Vous devez prendre toutes les précautions possibles afin d'éviter les blessures et les maladies et prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter que **Vos** biens ne soient volés ou endommagés et afin de récupérer les biens perdus et volés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A VOS OBJETS PERSONNELS

1. **Vous** devez signaler toute perte, vol ou tentative de vol d'**Objets Personnels** dans les 24 heures et obtenir un rapport écrit. Un rapport écrit des représentants du voyageur n'est pas suffisant.
2. Pour les articles endommagés pendant **votre voyage**, **Vous** devez obtenir un document officiel émanant d'une autorité locale compétente.
3. Si des **Objets Personnels** sont perdus, volés ou endommagés alors qu'ils sont confiés aux bons soins d'un transporteur, d'une compagnie de transport, d'autorités publiques ou d'un hôtel, **Vous** devez leur signaler, pas écrit, de manière détaillée, la perte, le vol ou les dommages et obtenir un rapport officiel émanant d'une autorité locale compétente. Si des **Objets Personnels** sont perdus, volés ou endommagés alors qu'ils sont confiés aux bons soins d'une compagnie aérienne, **Vous** devez :
 - a) Obtenir un P.I.R (Rapport d'irrégularité de la propriété) ou. Constat d'Irrégularité **Bagages** auprès du transporteur.
 - b) Envoyer un courrier à la compagnie aérienne dans les délais stipulés dans leur condition de transport (merci d'en conserver une copie)
 - c) Conserver tous les titres de transport et toutes les étiquettes d'enregistrement des **Bagages** afin de Nous les faire parvenir si Vous deviez réclamer une indemnisation au titre du présent contrat
4. **Vous** devez fournir les justificatifs originaux ou la preuve que **Vous** êtes effectivement le propriétaire des objets perdus,

volés ou endommagés afin de **Vous** aider à constituer Votre dossier de demande d'indemnisation.

5. **Vous** devez conserver tout bien endommagé, et, si la demande en est faite, **Nous** l'envoyer à **Vos** propres frais. Si, **Nous** versons une indemnisation pour la valeur totale du bien et que celui-ci est retrouvé ou récupéré ultérieurement, il deviendra alors **notre** propriété.
6. Les factures des articles perdus, volés ou endommagés doivent être conservées dans la mesure où elles **Vous** permettront de fournir des preuves à l'appui de **Votre** demande d'indemnisation.

DECLARATIONS DE SINISTRES

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des conditions générales. **Vous** devez respecter les dispositions suivantes pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des garanties. Si **Vous** ne les respectez pas, **Nous** pourrions, à notre discrétion, être amenés à refuser **Votre** demande d'indemnisation ou réduire l'indemnisation qui **Vous** sera versée.

La première chose que Vous devez faire :

Nous **Vous** recommandons de vérifier **Votre** contrat. Veuillez lire la section concernée des Conditions Générales pour vérifier exactement ce qui est et ce qui n'est pas garanti, en prenant note de toutes les conditions, restrictions et exclusions. **Vos Conditions Particulières** indiquent les sections qui s'appliquent.

Dans le cas, d'une perte, d'un vol ou d'une détérioration, Vous devez immédiatement:

Appel ONE ASSIST sur +44 0 199 244 4337

1. pour signaler une urgence médicale ou un rapatriement demandé.
2. Avertir les autorités de police sur place, dans le pays où l'incident s'est produit, et obtenir un rapport de police ou une déclaration de vol ou perte de bagage.
3. Prendre toutes les dispositions raisonnables pour récupérer le bien manquant.
4. Prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher un nouvel incident.

Pour faire une déclaration de sinistres:-:

1. Envoyez –Nous un courriel dans les 28 jours suivants la date de l'incident à claims@europeaninsuranceservices.com afin d'obtenir un formulaire de déclaration de sinistres.
2. **Vous** ou **vos** représentants légaux devez fournir à **Vos** frais l'ensemble des informations, preuves, renseignements concernant **Votre** assurance multirisque habitations, certificats médicaux ainsi que tout autre élément dont **Nous** pourrions avoir besoin afin d'instruire **Votre** dossier.
3. **Vous** devez fournir la totalité des originaux de **Vos** factures, reçus et constats, etc. **Nous** avons dressé la liste des justificatifs à fournir afin que **Nous** puissions instruire **Votre**

Ce que Vous ne devez pas faire :

1. Abandonner un bien afin que **Nous** **Nous** occupions.
2. **Vous** débarrasser des articles endommagés, car **Nous** pourrions avoir besoin de les voir.

Nous sommes en droit de reprendre en **Votre** nom et à **notre** bénéfice tout droit dans la défense ou le règlement d'une demande d'indemnisation contre un tiers. **Nous** sommes en droit de prendre possession du bien assuré et de disposer des biens pouvant être récupérés. **Nous** pouvons également poursuivre des démarches afin de recouvrer tout montant dû par un tiers, au nom de toute personne demandant l'exécution d'une garantie aux termes des présentes conditions générales.

Nous nous réservons le droit de **Vous** indemniser pour les frais pour lesquels **Vous** n'êtes pas en mesure de fournir des reçus ou des factures.

FRAUDE

Vous ne devez pas agir de manière frauduleuse. Si **Vous** ou quiconque agissant pour **Votre** compte :

1. Demandez une indemnisation au titre du présent contrat tout en sachant que le sinistre est faux ou frauduleusement exagéré ou

2. Faites une déclaration à l'appui d'une demande d'indemnisation en sachant que cette déclaration est fautive de quelque manière, ou
3. Soumettez un document à l'appui d'une demande d'indemnisation en sachant que ce document est contrefait ou faux de quelque manière, ou
4. Faites une demande d'indemnisation concernant une perte ou un dommage que **Vous** avez provoqué délibérément ou provoqué avec **Votre** connivence,
Alors,
 1. **Nous** ne verserons pas d'indemnisation
 2. **Nous** ne paierons aucune autre indemnisation qui aura été demandée ou sera demandée au titre du contrat
 3. **Nous** pourrions, à **Notre** discrétion, déclarer le contrat nul
 4. **Nous** serons en droit de **Vous** réclamer les sommes relatives aux indemnisations que **Nous** aurons déjà payées au titre du contrat.
 5. **Nous** pourrions informer la police des faits
 6. **Nous** ne rembourserons pas la prime que **Vous** aurez versée

EXCLUSIONS GENERALES

Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble de **Vos Conditions générales**.

Nous ne verserons aucune indemnisation pouvant découler directement ou indirectement de :

1. Guerre, invasion, actes commis par des ennemis étrangers, hostilités ou opérations assimilables à des opérations de guerre (que la guerre soit déclarée ou non), guerre civile, rébellion, **Terrorisme**, révolution, insurrection, désordres à l'ordre public lorsqu'ils prennent les proportions d'un soulèvement, coup d'état militaire ou usurpation de pouvoir, nucléaire, chimique ou biologique, ou si les troubles avaient déjà cours au commencement d'un **Voyage**
2. Radiations ionisantes ou contamination par la radioactivité émanant de déchets nucléaires ou de la combustion de combustible nucléaire ou la radioactivité, l'explosion ou toute autre manifestation dangereuse émanant de sources nucléaires.
3. La perte, la destruction ou les dommages directement occasionnés par les ondes de pression des avions ou d'autres engins aériens se déplaçant à des vitesses soniques et supersoniques.
4. **Votre** participation à ou **Votre** pratique de tout sport ou toute activité à moins que celui-ci (celle-ci) ne figure dans ceux (celles) garanti(e)s dans la liste des **Sports et Autres Activités** en page 8 et que **Votre** participation à ces sports ou activités ne soit pas la raison première de **Votre Voyage**.
5. **Votre** participation à, ou la pratique d'un **Travail Manuel** impliquant l'utilisation d'équipements dangereux en rapport
6. avec une activité professionnelle ou commerciale ; le vol, sauf en tant que passager payant d'un appareil autorisé pour le transport de passagers ; l'utilisation de véhicules à moteur à deux ou trois roues, sauf si **Vous** détenez un permis de conduire complet délivré dans **Votre Pays de Résidence**, autorisant l'utilisation de ces véhicules et que **Vous** ne portez un casque ; les spectacles professionnels ; les sports pratiqués à titre professionnel ; les courses (autres qu'à pied) ; les rallyes automobiles et les courses automobiles ; tous les essais de vitesse ou d'endurance.
7. une blessure ou une maladie que **Vous** êtes délibérément auto-infligée, suicide ou tentative de suicide, maladies sexuellement transmissibles, l'abus de vapeurs de solvants, d'alcool, de drogues ou de médicaments (sauf lorsqu'ils ont été prescrits par une **Autorité Médicale** en excluant les traitements de dépendance aux drogues), l'exposition à des dangers inutiles (sauf dans le cadre d'une tentative visant à sauver une vie humaine).
8. Affection pour laquelle une **Autorité Médicale** **Vous** a conseillé de ne pas voyager ou pour laquelle un tel avis aurait été rendu si **Vous** aviez consulté.
9. Le fait de voyager en dépit des obligations que **Vous** ont été stipulées en matière de santé par le transporteur, ses agents d'escale ou tout autre fournisseur de **Transports Publics**.
10. Affection pour laquelle **Vous** entreprenez un **Voyage** en dehors de **Votre Pays de Résidence** dans le but d'obtenir un traitement (chirurgie ou examens) ou un avis médical

11. Affection pour laquelle **Vous** ne suivez pas le traitement qui **Vous** a été recommandé ou prescrit par une **Autorité Médicale**.
12. **Vos** propres actes illégaux ou toute procédure pénale à **Votre** encontre.
13. Dommages consécutifs de toute nature, sauf si cette garantie est expressément prévue. Par exemple : le coût de remplacement de serrures après une perte de clés ; les frais encourus lors de la préparation d'une demande d'indemnisation ; la perte de revenus suite à des **Dommages Corporels** ou à une maladie; ou encore la perte ou les frais encourus suite à l'interruption de **Votre** activité professionnelle.
14. **Vos** obligations opérationnelles en qualité de membre des Forces Armées
15. Une perte de jouissance.
16. **Votre Voyage** vers un pays ou vers une région ou une manifestation particulière où l'Organisation Mondiale de la Santé déconseille formellement tout déplacement

EXCLUSIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX OBJETS PERSONELS

1. L'indemnisation est calculée sur la base de la valeur de remplacement de l'article concerné perdu, volé ou endommagé, vétusté déduite.
2. La perte, le vol ou la détérioration des **Objets de Valeur** ou de **Votre** passeport qui seraient **Sans Surveillance** à un instant donné (y compris dans un véhicule ou confié à un transporteur) sauf s'ils sont placés dans le coffre d'un hôtel ou dans un coffre de sécurité fermé à clé
3. La perte, le vol ou la détérioration d'**Objets Personels** lorsqu'ils se trouvent dans un véhicule laissé **Sans Surveillance** :
 - a) la nuit entre 21 heures et 8 h du matin (heure locale) ou
 - b) à tout moment entre 8 h du matin et 21 heures (heure locale), sauf s'ils se trouvent : i. dans le tableau de bord, le coffre ou le compartiment à **Bagages** fermé à clé d'un véhicule automobile
 - i. dans le tableau de bord, le coffre ou le compartiment à **Bagages** fermé à clé d'un véhicule automobile
 - ii. dans le compartiment à **Bagages** fermé à clé d'un véhicule à hayon équipé d'une cloison interdisant l'accès à la zone à **Bagages**, ou d'un break équipé d'une grille ou d'un volet roulant bien adapté et enclenché, situé derrière les sièges arrière.
 - iii. dans les compartiments de stockage fermés à clé d'une caravane motorisée ou tractée fermée à clé
 - iv. dans un coffre à **Bagages** fermé à clé, solidarisé à une galerie qui est elle-même assujettie au toit du véhicule et qu'il y ait la preuve d'une entrée violente par effraction dans le véhicule confirmée par un rapport de police délivré par la police locale du pays où a eu lieu l'incident.
4. La perte ou la détérioration due au retard, à la confiscation ou à la détention par les douanes ou toute autre autorité.
5. La perte, le vol ou la détérioration d'événement et billets de spectacles, cartes téléphoniques, cartes de débit, de crédit ou de paiement
6. La perte, le vol ou la détérioration de pierres précieuses non montées, de lentilles de contact ou cornéennes, lunettes, prothèses auditives, appareillages médicaux ou dentaires, cosmétiques, antiquités, instruments de musique, actes notariés, manuscrits, titres de placement, biens périssables, bicyclettes ainsi que les détériorations sur les valises (sauf si la valise est totalement inutilisable suite à un sinistre).
7. La perte ou la détérioration lorsqu'il s'agit de fissures, de rayures, de casse ou dommages sur de la porcelaine, de la verrerie (sauf les verres de montres, d'appareils photos, de jumelles ou de télescopes), et d'objets fragiles ou cassants à moins qu'il ne s'agisse d'un vol, que le dommage ne soit causé par le feu ou à la suite d'un accident d'avion, de train, de bateau ou de véhicule à moteur dans lesquels ils sont transportés

8. La perte ou les dommages dus au bris de matériel sportif ou la détérioration de vêtements de sport pendant leur utilisation.
9. Les indemnisations qui ne sont pas pris en charge par l'original du reçu, une preuve de propriété ou d'évaluation d'assurance (obtenue avant la perte), des articles perdus, volés ou endommagés.
10. La perte, le vol ou la détérioration d'outils professionnels, d'accessoires automobiles et autres objets utilisés dans le cadre de l'exercice de **Votre** activité professionnelle Ou commerciale.
11. La perte ou détérioration due à une perte de valeur, des variations de taux de change ou des pénuries suite à des erreurs ou omissions.
12. La perte ou détérioration due à une perte de valeur, des variations de taux de change ou des pénuries suite à des erreurs ou omissions.
13. Les demandes d'indemnisation consécutives à une perte ou un vol survenu dans **Votre** lieu d'hébergement, sauf en cas d'effraction dûment constatée et faisant l'objet d'un rapport de police émis par les autorités de police locales dans le pays où a eu lieu l'incident.
14. Les demandes d'indemnisation résultant de dommages occasionnés par la fuite de poudres ou de liquides transportés dans les effets personnels ou les **Bagages**.
15. Les demandes d'indemnisation résultant de la perte, du vol ou de la détérioration d'**Objets Personnels** expédiés par fret ou accompagnés d'un connaissance.
16. **Matériel de Golf**
17. **Matériel Professionnel**
18. **Matériel de Ski**

PROCEDURE DE RECLAMATION

NOUS SOMMES A VOTRE ECOUTE

Nous faisons en sorte de **Vous** fournir une qualité de service qui réponde à **Votre** attente. Cependant, il peut arriver que **Vous** ayez le sentiment que **Vous** n'avez pas reçu le niveau de prestation auquel **Vous** pensez avoir droit. Dans ce cas, **Nous** souhaitons en être informé afin d'apporter des actions correctrices

COMMENT NOUS CONTACTER :

Communiquez-**Nous** **Votre** nom, **Vos** coordonnées téléphoniques, **Votre** numéro de contrat et/ou **Votre** numéro de dossier. Expliquez de manière claire et concise l'objet de **Votre** réclamation.

STEP ONE – INITIATING YOUR COMPLAINT

Vous devez contacter European Insurance Services à complaints@europeaninsuranceservices.eu Nous attendons à ce que la majorité des plaintes seront rapidement résolues de

Façon satisfaisante à ce stade, mais si vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez prendre la question plus avant:

ETAPE DEUX – CONTACTER LE SIEGE DE SOLID INSURANCE

Si **Votre** réclamation est une des rares qui n'a pas reçu de réponse satisfaisante à ce stade, contactez le responsable de la Relation Clients, par écrit dans la langue de **Votre** choix, afin qu'il fasse des recherches au nom du Directeur Général: SOLID Försäkringar, Box 22068, 250 22 Helsingborg, Sweden. Corp ID No 516401-8482 SOLID Assurance est une compagnie d'assurance Suédoise régulées par le Swedish FSA (Numéro d'immatriculation: 401229) Ou **Vous** pouvez également envoyer un courriel à: info@solidab.com

ASSURANCE

SECTION A – ASSISTANCE VOYAGE

CE QUI EST COUVERT

Pendant **Votre** **Voyage**, en cas de :

1. arrestation ou menace d'arrestation ou si **Vous** avez affaire aux autorités, **Nous** mettrons à **Votre** disposition un homme de loi et/ou un interprète. **Nous** pourrons également procéder à l'avance des honoraires de cet homme de loi et/ou de cet interprète

2. situation d'urgence, **Nous** transmettrons **Vos** messages à **Vos** proches, à **Vos** collègues ainsi qu'à **Vos** amis dans **Votre** **Pays de Résidence**
3. perte de **Bagages**, **Nous** mettrons tout en œuvre afin de **Vous** aider à les localiser et **Vous** tiendrons régulièrement informé de **Nos** recherches.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

1. Les avances de fonds et les frais de livraison, sauf mention particulière.
2. Tous les points mentionnés dans les Conditions générales d'application- page 5.
3. Tous les points mentionnés dans les Exclusions générales - page 6.

SECTION B – FRAIS D'ANNULATION

WHAT IS COVERED

Nous **Vous** rembourserons, à concurrence du montant maximum indiqué au tableau des garanties, les frais de **Voyage** et d'hébergement non utilisés et non récupérables et les autres frais payés d'avance ou à payer ainsi que les frais supplémentaires restant à **Votre** charge en cas de :

Annulation du voyage est nécessaire et inévitable à la suite de l'un des événements suivants se produisant:

1. Le décès, une **Atteinte Corporelle** concernant :
 - a) **Vous-même**
 - b) toute personne voyageant avec **Vous** ou avec laquelle avez pris des dispositions pour voyager
 - c) toute personne avec laquelle **Vous** avez pris **Vos** dispositions pour résider temporairement
 - d) Un **Parent Proche**
2. Quarantaine obligatoire ou convocation en tant que membre d'un jury d'assises ou en tant que témoin **Vous** concernant ou concernant toute personne voyageant avec **Vous** ou avec laquelle **Vous** avez prévu de voyager.
3. Licenciement économique **Vous** concernant ou concernant toute personne voyageant avec **Vous** ou avec laquelle **Vous** avez prévu de voyager, qui ouvre droit à des allocations chômage conformément à la législation en vigueur dans le **Pays de Résidence** et dont personne ne pouvait soupçonner la survenance au moment de la réservation du **Voyage**.
4. Retrait de l'autorisation de congés pour les personnels des forces armées, pour les fonctionnaires de police, les pompiers, les services d'ambulance et de soins ou les fonctionnaires en général, à la condition que l'annulation ou l'**Interruption du Voyage** n'ait pu être prévue de quelle que manière que ce soit au moment de l'accord à **Votre** demande d'autorisation de congés ou au moment de la réservation du **Voyage** (en tenant compte de l'événement le plus proche de la date du départ).
5. Dommages graves à **Votre Domicile** provoqués par un incendie, un avion, une explosion, un orage, une inondation, un

Affaissement de terrain, un acte de malveillance ou un cambriolage survenu dans les 7 jours précédant le départ ou pendant **Votre** **Voyage** si la police juge **Votre** présence nécessaire et **Vous** demande de rester sur place ou de rentrer à **Votre Domicile**

SPECIAL CONDITIONS

1. Si **Vous** annulez tardivement ou si **Vous** n'annulez pas **Votre** **Voyage** auprès de **Votre** agence de voyage, tour opérateur ou un prestataire hôtelier ou de transport dès que **Vous** avez connaissance d'un événement justifiant une annulation de **Votre** **Voyage**, **Notre** responsabilité sera limitée aux frais d'annulation qui se seraient appliqués si cette omission ou ce retard n'était pas intervenu(e).
2. Si **Vous** annulez **Votre** **Voyage** suite à une **Atteinte Corporelle**, **Vous** devez fournir un certificat médical émis par l'**Autorité Médicale** qui suit la personne blessée ou malade, mentionnant que cela **Vous** a nécessairement et raisonnablement empêché de voyager
3. Tous les points mentionnés dans les **CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION** – Page 5

WCE QUI N'EST PAS COUVERT

1. Les **Etats Médicaux Préexistants** concernant **Vous-même** ou toute personne mentionnée dans le paragraphe

CE QUI EST COUVERT.

2. La franchise indiquée dans le tableau des garanties s'applique à chacune des demandes d'indemnisation par incident pour chaque **Personne Assurée**.

3. Les redevances et les taxes aéroportuaires récupérables.

4. Les demandes d'indemnisation résultant directement ou indirectement :

- a) D'un licenciement provoqué par ou étant la conséquence d'un comportement ayant entraîné **Votre** renvoi ou **Votre** démission ou départ volontaire ou lorsqu'un avertissement ou préavis de licenciement **Vous** a été remis avant que les garanties prennent effet ou avant la date de réservation du **Voyage** (en tenant compte de l'événement qui survient le premier).
- b) De faits dont **Vous** aviez connaissance avant que les garanties prennent effet ou avant la date de réservation du **Voyage** (en tenant compte de l'événement qui survient le premier) et qui pouvaient raisonnablement laisser penser que le **Voyage** pourrait être annulé ou interrompu

5. Les titres de transport payés au moyen de tout système de fidélisation en kilométrage aérien, tel que des Air Miles, ou tout système de carte alimentée par des points de bonus.

6. Les frais d'hébergement payés en utilisant un système de Temps Partagé, des Fonds de Placement Immobilier Vacances ou tout autre système alimenté par des points vacances.

7. La grossesse normale, sans que celle-ci s'accompagne de **Dommages Corporels**, d'une affection, d'une maladie ou de complications. La présente section a pour objet de fournir une garantie pour des événements, accidents, affections et maladies ayant un caractère imprévu, et un accouchement normal ne saurait constituer un événement ayant un caractère imprévu.

8. **Votre** défaut de passeport, visa ou autre document valide nécessaire au voyage.

9. Tous les points mentionnés dans les EXCLUSIONS GENERALES - Page 6.

SECTION C – BAGAGES ET PASSEPORT

CE QUI EST COUVERT

BAGAGES

En cas de perte accidentelle, de vol ou de détérioration de **Vos Bagages**, **Nous Vous** indemniserons à concurrence du montant indiqué au tableau des garanties. **Notre** indemnisation est calculée sur la base de la valeur de remplacement, vétusté déduite (ou **Nous** pouvons à **Notre** libre appréciation procéder au remplacement ou à la réparation du **Bagage** perdu ou endommagé). Le montant maximum indemnisé pour un article, une paire ou un ensemble est celui indiqué au tableau des garanties « Par article ». Le montant maximum indemnisé pour les

Objets de Valeur est celui indiqué au tableau des garanties « **Objets de Valeur** ».

PASSPORT

En cas de perte ou de vol de **Votre** passeport ou de **Votre** carte d'identité en dehors de **Votre Pays de résidence**, **Nous Vous** indemniserons, à concurrence du montant indiqué au tableau des garanties, des dépenses que **Vous** aurez engagées en dehors de **Votre Pays de Résidence** pour les frais de transport et d'hébergement raisonnables et indispensables afin d'en obtenir le remplacement. **Nous** ne réglerons que la valeur au prorata du passeport perdu ou volé que **Vous** avez utilisé pour voyager lors de ce **Voyage**.

1. CONDITIONS SPECIALES

2. Tous les justificatifs doivent être conservés
3. Tous les points mentionnés dans les CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX OBJETS PERSONNELS - Page 5.
4. Tous les points mentionnés dans les CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION –Page 5

CE QUI N'EST PAS COUVERT

1. Tous les points mentionnés dans les CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX OBJETS PERSONNELS - Page 6.

2. Tous les points mentionnés dans les EXCLUSIONS GENERALES – Page 6.

CONSTITUTION DES DEMANDES D'INDEMNISATION

Pour demande d'indemnisation, **Nous** exigerons les renseignements détaillés relatifs à **Votre Voyage** – billets d'avions, facture délivrée lors de la réservation, itinéraire.

Nous exigerons les pièces justificatives suivantes en fonction de la garantie que **Vous** mettez en œuvre, et **Nous Nous** réservons la faculté, le cas échéant, de réclamer des pièces complémentaires.

Section B - Frais d'Annulation

1. Un certificat médical du médecin traitant expliquant pourquoi il était nécessaire pour vous d'annuler le voyage.
2. Dans le cas de causer la mort d'annulation du voyage, le certificat de décès d'origine.
3. Confirmation de réservation avec une facture d'annulation de votre agent de Voyage, tour-opérateur ou le fournisseur de transport / hébergement.
4. **Vos** billets de **voyage** inutilisés.
5. Les reçus ou factures correspondant à la totalité des coûts, frais ou dépenses dont le remboursement est demandé. .
6. Dans le cas d'une quarantaine obligatoire, une lettre des autorités compétentes ou de l'**Autorité Médicale** qui s'est occupée de **Vous**.
7. Dans le cas d'une convocation en tant que juré d'assises ou d'une assignation à comparaître en tant que témoin, l'assignation du tribunal.
8. La lettre de licenciement en cas de demande d'indemnisation suite à un licenciement.
9. Une lettre de l'officier supérieur concerné confirmant l'annulation d'une permission autorisée.
10. En cas de sinistre grave survenu à **Votre Domicile**, un rapport de Police ou des autorités compétentes.
11. Les conditions générales des contrats d'assurance privée dont **Vous** pourriez bénéficier par ailleurs.

Section C – Bagages et Passeport

1. Un rapport de police émanant des services de police du pays où l'incident s'est produit en cas de perte, vol ou tentative de vol.
2. Un Constat d'Irrégularité Bagage (PIR) fourni par la compagnie aérienne ou une lettre du transporteur sous la garde duquel les **Bagages** se trouvaient lorsqu'ils ont été perdus, volés ou détériorés, ainsi que la confirmation de toute indemnisation versée.
3. Une lettre du représentant de **Votre** voyageur, hôtel ou prestataire d'hébergement, le cas échéant.
4. Les reçus relatifs aux articles perdus, volés ou endommagés.
5. Une lettre du transporteur confirmant toute indemnisation qui **Vous** a été versée.
6. Les billets d'avion utilisés et étiquettes d'enregistrement des **Bagages**.
7. Le rapport d'un fournisseur confirmant que l'article endommagé est irréparable pour raisons économiques.
8. Les reçus ou factures de tous les frais de transport et d'hébergement dont le remboursement est demandé.
9. Les conditions générales de **Votre** contrat d'Assurance Multirisque Habitation (MRH)